



Loi sur le CO₂

Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre

But

Avec la nouvelle loi sur le CO₂, la Suisse devra émettre moins de CO₂.

Situation actuelle

Le changement climatique affecte fortement la Suisse. Le changement climatique est entre autres causé par les émissions de CO₂. Dans le cadre de l'accord international sur le climat de Paris, la Suisse s'est donc engagée à émettre moins de CO₂. Concrètement, la Suisse s'est fixé pour objectif de réduire de moitié, d'ici 2030, les émissions de CO₂ par rapport à 1990. Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil fédéral et le Parlement ont révisé la loi existante sur le CO₂. La nouvelle loi sur le CO₂ a fait l'objet d'une demande de référendum. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'objet est accepté, la nouvelle loi sur le CO₂ entrera en vigueur. La loi sur le CO₂ introduit diverses mesures visant à réduire les émissions de CO₂.

Ces mesures comprennent des **taxes d'incitation**, des investissements dans la protection du climat et des dispositions sur le progrès technique. Les mesures comprennent, par exemple :

- une taxe d'incitation sur les billets d'avion ;
- des taxes d'incitation modifiées, par exemple sur le mazout et le gaz naturel ;
- des investissements dans de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- de nouvelles dispositions pour l'importation de véhicules ;
- de nouvelles dispositions sur les émissions de CO₂ produites par les chauffages des bâtiments.

Tu trouveras une liste complète de toutes les nouvelles dispositions sur [easyvote.ch/loi-CO2](https://www.easyvote.ch/loi-CO2).

CO₂

Les gaz à effet de serre, comme le CO₂, sont produits entre autres par la combustion du pétrole, du charbon ou du gaz. Lorsque l'on brûle du pétrole, du CO₂ est libéré. Celui-ci se diffuse alors dans l'atmosphère terrestre. Le CO₂ a un effet similaire à celui du film plastique d'une serre : les rayons du soleil atteignent la terre. Toutefois, les rayons ne sortent plus tous de l'atmosphère car les gaz à effet de serre les retiennent comme un film plastique. C'est pour cette raison que le climat commence à se réchauffer.

Taxes d'incitation

Les taxes d'incitation ont pour objectif d'orienter le comportement de la population et de l'économie dans une direction souhaitée. L'argent récolté par les taxes d'incitation est reversé à la population. La loi sur le CO₂ comprend la taxe sur le CO₂ et la taxe sur les billets d'avion. La taxe sur le CO₂ est payée par exemple par toute personne qui chauffe sa maison au pétrole ou au gaz naturel. La taxe sur les billets d'avion est quant à elle payée par toute personne qui prend l'avion. La taxe coûte entre 30 et 120 francs suisses par billet. Une partie de la taxe est reversée à la population et une autre partie est investie dans la protection du climat.



Oui

Arguments des partisans

- La sécheresse et la manque de neige sont des conséquences du changement climatique. Ils sont couteux pour l'économie et la population.
- La loi soutient les entreprises qui développent et utilisent des technologies respectueuses du climat. Cela crée des emplois.
- La loi est juste. Seulement celui qui prend l'avion paye la taxe sur les billets d'avion. Celui qui émet peu de CO₂ économise même.

Non

Arguments des opposants

- La nouvelle loi prévoit des taxes plus élevées et plus d'interdictions. La population ne peut pas se le permettre.
- La Suisse n'a presque aucun impact sur le climat mondial. Pour influencer le climat, des pays comme la Chine ou les États-Unis doivent émettre moins de CO₂.
- La loi sur le CO₂ ne permet pas de lutter contre le changement climatique. Un changement de système est nécessaire.

Conseil national



oui

129 oui
59 non
8 abstentions

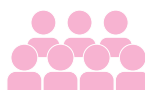
Conseil des États



oui

33 oui
5 non
6 abstentions

Conseil fédéral



oui



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici : easyvote.ch/loi-CO2